



Enfant à naître et père toujours marié à une autre femme

Par **Mina7774**, le **31/08/2012** à **14:04**

Bonjour,

j'aurais aimé savoir quels sont les droits d'un enfant à naître dans le cas où le père, en instance de divorce depuis de nombreuses années, est encore marié à une autre femme que la mère de l'enfant en question. Imaginons le cas, espérons-le peu probable, dans lequel le père décèderait avant d'avoir pu reconnaître l'enfant, pourrait-il tout de même porter son nom? Aurait-t-il une existence quelconque dans la succession? L'homme en question a déjà trois enfant du mariage en cours de dissolution.

Je vous remercie par avance pour vos réponses!

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/08/2012** à **20:07**

Bonjour, meme marié le pere peut reconnaitre l'enfant à naitre qui pourra ainsi bénéficier de son nom et des droits de succession en cas de problème et cela vous permettra de demander une pension alimentaire par la suite plus facilement si le pere venait a tenter de se soustraire à ses devoirs, cordialement

Par **Mina7774**, le **02/09/2012** à **12:02**

Merci beaucoup pour votre réponse,

Cordialement